



LCL

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Négociation RVC : Un premier round d'observation

Le 21 avril 2022



Nous venons de participer à la première réunion de négociation concernant l'accord « Intéressement et Participation » qui nous engagerait pour les années 2022, 2023 et 2024.

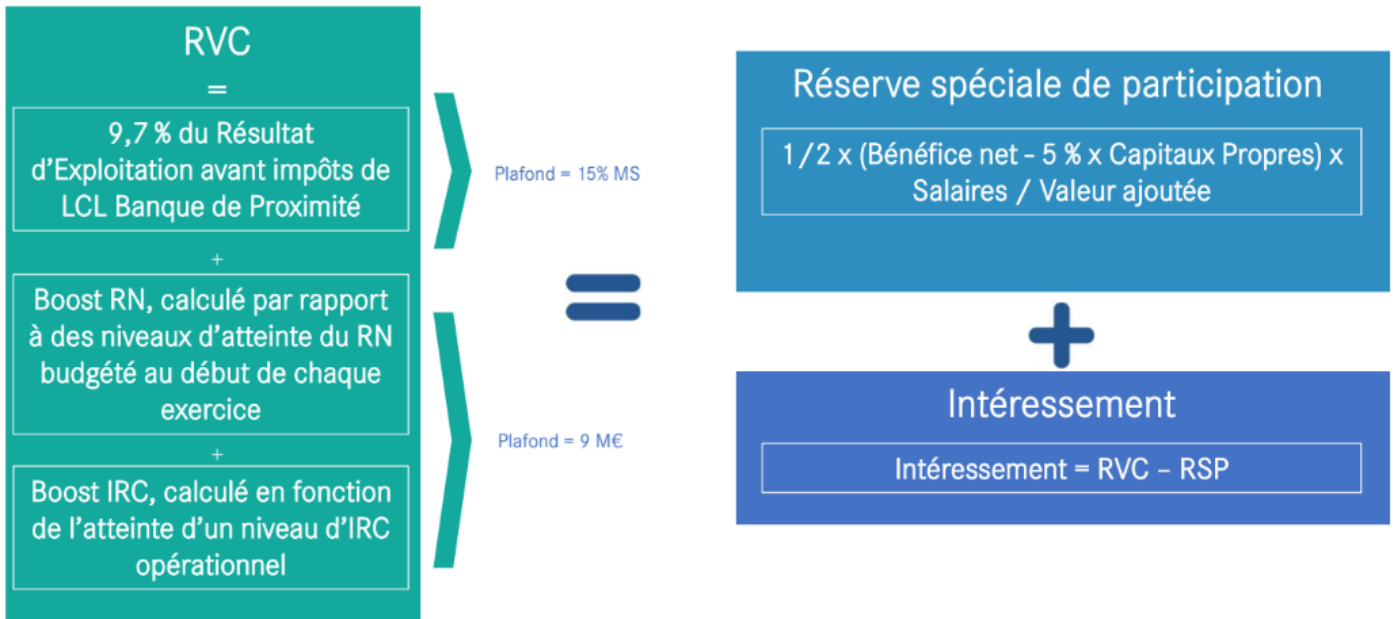
Les organisations syndicales représentatives (CFDT, FO, SNB) et la Direction doivent encore se réunir deux fois afin de construire et trouver un accord qui devra être signé avant fin juin 2022.

Lors de cette séance d'ouverture, la CFDT a ainsi exprimé les revendications suivantes :

- ⇒ Augmenter significativement l'enveloppe de base (actuellement à 9,7% du résultat d'exploitation avant impôts),
- ⇒ Favoriser, au travers d'une formule de distribution "repensée", les salariés ayant une faible rémunération en réduisant l'écart du montant de la RVC attribuée entre les salaires les plus bas et les salaires les plus importants,
- ⇒ Conserver et bonifier l'abondement exceptionnel sur le PEE en le portant de 455€ à 650€/an,
- ⇒ Augmenter le plafond de l'enveloppe BOOST,
- ⇒ Inclure dans le temps de présence : les absences pour "accident de trajet" comme cela existe pour les arrêts "accident de travail" classiques.



Pour rappel, le calcul de l'enveloppe financière actuelle dévolue à la participation et à l'intéressement répond à la formule ci-dessous :



Le montant de cette enveloppe est ensuite réparti individuellement entre les salariés en tenant compte **pour 50% de leur salaire brut et pour 50% de leur temps de présence.**

Au regard de nos demandes et de l'existant rappelé ci-dessus, la Direction a, quant à elle, dévoilé ses premières propositions, **qui nous semblent peu ambitieuses**, à savoir :

- Le maintien de la base de calcul pour le socle ainsi que du plafond à 15% de la masse salariale,
- La mise en place de 3 Boosts (2 actuellement) tout en conservant le plafond de 9 M€ :
 - ◇ **BOOST 1** : appliqué sur le Résultat Net (idem à ce qui existe aujourd'hui),
 - ◇ **BOOST 2** : en fonction de l'IRC. Il serait modifié par rapport à l'accord actuel, et passerait de l'IRC "opérationnel" propre à LCL à l'IRC "stratégique" qui permet notamment la comparaison avec les autres établissements bancaires. Dans ce cadre, LCL lancerait un deuxième questionnaire en fin d'année.
 - ◇ **BOOST 3** : lié à la politique RSE de LCL et plus précisément adossé à l'empreinte carbone. Il s'agirait de mesurer la diminution de l'empreinte carbone de LCL qui comprend, entre autres, la maîtrise de l'énergie, des transports, des immobilisations numériques, des déchets, etc. Cette mesure serait appuyée par un outil nous permettant de suivre la trajectoire de l'entreprise, mais aussi les leviers d'action à mettre en œuvre. Une présentation plus détaillée de celui-ci sera réalisée à la prochaine séance.

Sur la notion des 3 boosts et notamment sur la nature du boost "empreinte carbone", la CFDT attendra d'avoir tous les éléments en main avant de se positionner.

Prochaine réunion le 27 avril 2022

